



FNC

LIVRE BLANC

**Ensemble, en avant, calmes
et droits.**



*Pour que la raison et l'esprit d'entreprise
soutiennent la passion et l'emportent sur l'ego...*



3 décembre 2008

Fédération Nationale du Cheval

11 rue de La Baume – 75008 Paris - ☎ 01 45 63 05 90 - 📠 01 45 63 01 41 - www.fnc.fnsea.fr

Préface de M. Gérard Larcher, Président du Sénat



Pendant des siècles, le cheval a accompagné les Français aux champs, à la guerre, dans les mines ou sur les routes. Aujourd'hui, il nous offre, et notamment à nos enfants, la nature, le plaisir, le sport et donc une certaine forme de bien-vivre.

Cet engouement touche un nombre croissant de nos concitoyens. Formidable vecteur de rêve, d'évasion, d'équilibre et de culture, le cheval occupe une grande place dans nos cœurs et sur tous nos territoires. Les chiffres sont là : troisième fédération sportive olympique française par le nombre de licenciés, toujours plus de centres équestres, de selleries, de vendeurs d'équipement, d'aliment, de matériel, de journaux, d'artistes... La dynamique de l'équitation est forte et incontestable. C'est toute une filière socio-économique qui en bénéficie, et avec elle les territoires qui la portent.

Les éleveurs, par leur passion, permettent ce développement ; ils doivent en percevoir aussi les fruits. Ils possèdent les terroirs, les races, la génétique, le savoir-faire nécessaires à la production d'un élevage de qualité, qu'il soit destiné à l'équitation de loisir, de travail ou de sport. Il n'y a pas de raison majeure pour que l'élevage équin français ne soit pas économiquement plus fort et ne rayonne pas davantage sur la scène internationale.

Ce Livre blanc vient utilement alimenter la réflexion. J'entends bien l'appel qu'il lance à un engagement de l'Etat et de l'Union Européenne, à travers des évolutions de la réglementation, de la fiscalité ou de la politique d'encouragements. J'entends également la revendication des éleveurs de prendre en main leur avenir, à travers notamment une politique accrue de formation professionnelle et de commercialisation de leurs produits. De fait, je partage l'idée que l'atomisation de la filière équine doit se compenser par une professionnalisation de ses acteurs et par la mise en place d'une structuration efficace du marché, notamment de celui en direction du cavalier « amateur » ou « de loisir ».

Comme beaucoup de mes collègues Sénateurs, je suis très conscient des enjeux sociaux et économiques liés au cheval : celui-ci fait le lien entre urbain et rural, entre loisir et sport, entre les générations. Il revient aux éleveurs et leurs



organisations professionnelles, parmi lesquelles la FNC, de construire les bases d'une filière économiquement, sportivement et socialement forte.

**Gérard Larcher,
Président du Sénat,
le 3 décembre 2008**



SOMMAIRE

« Un french paradox »

Des professionnels maîtres de leur filière et acteurs de la décentralisation

✓ **Une meilleure organisation de la filière et un rattachement aux structures existantes de développement agricole** *Page 8*

- Des missions nationales et locales bien identifiées selon les acteurs
- Des missions assumées par les organismes de développement agricole

✓ **Une politique de l'élevage, de valorisation et de promotion des produits définie par les socioprofessionnels et soutenue par l'EPA Haras nationaux** *Page 10*

- Des Associations Nationales de Race autonomes et maître d'ouvrage
- Des Haras nationaux recentrés sur des actions de Service Public

✓ **Un financement de l'élevage plus adapté et renforcé** *Page 13*

Une reconnaissance agricole efficiente à court terme pour des situations professionnelles simplifiées

✓ **Simplification en matière d'installation** *Page 14*

- Une formation initiale en cohérence avec une « multi activité » nécessaire
- Une prise en compte objective des spécificités du secteur équin à chaque étape du PPP

✓ **Simplification en matière juridique et économique** *Page 16*

- Le Cheval, « un bien meuble particulier » qui doit sortir de la directive « Garantie de conformité »
- Un PMBE accessible et financé à l'instar des autres secteurs d'élevage
- Une mutualisation nécessaire pour préserver le Service Public d'Equarrissage



Une réduction des contraintes à moyen terme pour une amélioration des conditions d'exercice

- ✓ **Une définition européenne simple de l'éleveur avec plus d'atouts que de contraintes** *Page 20*
- ✓ **Une délégation d'actes à préciser, analyser, consolider** *Page 21*
- ✓ **Des bonnes pratiques à accompagner** *Page 22*
- ✓ **Une PAC qui prend en compte l'élevage équin** *Page 22*
- ✓ **Des distorsions de concurrence à supprimer** *Page 23*

Des projets innovants et structurants pour accompagner la professionnalisation et le développement de valeur ajoutée

- ✓ **Des outils d'information et de formation innovants, personnalisés et adaptés** *Page 24*
- ✓ **L'expérimentation d'une démarche innovante, structurée, efficace et pérenne de vente de chevaux d'amateurs** *Page 25*

Conclusion



« Un french paradox »

L'engouement pour l'équitation, la bonne santé, relative, de la consommation de viande chevaline par rapport à d'autres productions animales et enfin la reconnaissance agricole des activités équestres, sont autant d'éléments positifs qui pourraient laisser envisager un avenir serein.

Pour autant, l'élevage français, dans son ensemble, est en péril. Et nombreux sont les éleveurs et agriculteurs diversifiés qui hésitent à poursuivre leur activité et à investir dans la valorisation de leurs jeunes chevaux.

La filière cheval connaît en effet, actuellement, une période de forte mutation :

- sur le plan institutionnel d'abord avec la réforme des Haras nationaux, le développement des Associations Nationales de Race, d'Interbev équins et des conseils régionaux des chevaux sans oublier la tentative échouée de la Fival ;
- sur le plan juridique et économique ensuite avec la déclinaison de la reconnaissance agricole de ses activités, les contraintes budgétaires étatiques et les différentes orientations communautaires dérégulatrices.

En bref, les acteurs de la filière sont de plus en plus amenés à se prendre en main et devront vraisemblablement s'organiser avec des pouvoirs publics moins interventionnistes au regard de ce que la filière a connu pendant très longtemps.

Il est donc de notre devoir, en tant que responsables professionnels, de réaliser un constat objectif, d'agir collectivement sur ce qui est à notre portée et de revendiquer les mesures qui s'imposent.

A l'échelle du chef d'entreprise ou de l'activité, de nombreuses réalités empêchent le développement économique et de l'emploi. Il s'agit notamment de la forte proportion d'acteurs ne poursuivant pas prioritairement une logique économique dans leur acte de production, mais plutôt une logique de « plaisir ». Or, les produits des uns et des autres arrivent sur le même marché, dans un contexte que certains qualifient de « concurrence déloyale », les uns agissant dans un système économique transparent donnant lieu à des charges et impôts spécifiques, les autres agissant en dehors de tout système. L'application de l'ordonnance relative à la garantie de conformité en est un exemple flagrant. Sur le plan social, les exploitations cheval connaissent un taux d'accident du travail particulièrement élevé, qui pourrait certainement être réduit par un dispositif de formation adapté.

Il s'agit enfin et surtout de réelles difficultés à dégager, pour une exploitation cheval, un revenu décent et régulier. Pour la première fois, la filière cheval dispose de références économiques fiables pour démontrer l'urgence qu'il y a à trouver les leviers qui participent à améliorer le revenu des éleveurs.

Ainsi, d'après les premières données du Réseau REFerences, piloté par l'Institut de l'Élevage et les Haras nationaux, les Excédents Bruts d'Exploitation moyens par Unité de Main d'Œuvre familiale (EBE/UMO) pour des élevages spécialisés sont faibles voire négatifs : -2000 € en traits, -1000 € en chevaux de selle, +2000 € en poneys.

Les élevages associés à d'autres activités équestres (pensions, travail ou fermes équestres) ou à d'autres ateliers agricoles enregistrent des EBE/UMO meilleurs, avec respectivement 12 000 €, 20 000 €, 29 000 € et 28 000 €, mais sont très irréguliers.

Les données du réseau REFerences font apparaître une très grande disparité d'une exploitation à l'autre, contrairement à d'autres productions animales accompagnées, tout du moins dans de telles proportions : à titre d'exemple, l'EBE/UMO est compris entre -47 000 à +35 000 € pour un élevage spécialisé en chevaux de selle. Cette très grande



variabilité se traduit également sur les ratios techniques en termes de pourcentages de gestation, d'avortement ou de mortalité.

Ces résultats permettent donc de définir les premiers leviers d'actions pouvant améliorer les résultats économiques notamment en termes de conduite d'élevage et de réduction des charges d'alimentation, des frais vétérinaires ou de reproduction.

Quant à l'approche sociologique du marché et la recherche des variables qui influencent le prix final du cheval, elles confirment l'importance d'un raisonnement économique global en production équine.

Du point de vue de l'intégration des activités équines au sein du monde agricole, il est essentiel que les organisations professionnelles agricoles considèrent les « anciens et nouveaux agriculteurs » sans état d'âme comme étant naturellement dans leur champ d'intervention. Cela permettrait aux entreprises cheval de bénéficier plus facilement qu'actuellement des différents dispositifs d'aides et d'accompagnement agricole existants. Souvent pluriactifs et de moins en moins issus du milieu agricole, les « nouveaux agriculteurs » qui méconnaissent le monde agricole, sa structuration et son offre de services, seraient ainsi rassurés et pourraient s'impliquer plus aisément dans la structuration de leur filière.

Pour ce faire, les OPA, qui connaissent mal le secteur équin ou en ont parfois une image fautive, ont besoin de pouvoir cibler un public qui souhaite développer la valeur ajoutée et qui a des besoins d'appui et de formation en termes de réduction de charges et de conduite d'élevage.

Du point de vue du consommateur, on ne peut que constater et déplorer une proportion importante de transactions (ventes, mises en pension ou au travail...) conclues dans la plus grande opacité. Il en résulte un climat général dans lequel la confiance du consommateur ne peut s'installer, ce qui s'avère nécessairement dommageable au développement du marché, l'image des professionnels du cheval étant globalement dégradée. Cette situation est accentuée par le fait que le consommateur est mal informé, a une demande très diverse tout en étant singulière (usages différents et cavaliers de niveaux très disparates), de moins en moins rationnelle et de plus en plus « clé en main ».

Du point de vue des marchés, l'augmentation de la consommation française de viande chevaline ne sert pas directement les éleveurs français : la production française, inadaptée au marché intérieur est essentiellement exportée, subit une concurrence très forte des pays de l'Est sur ses principaux marchés et souffre d'une réglementation très pénalisante sur le transport des animaux en vifs.

De même, la bonne santé de l'équitation, comme l'illustre l'augmentation du nombre de licenciés, ne profite pas pleinement à la production de chevaux français dont les naissances baissent (-8,6% entre 2001 et 2006). Les chevaux étrangers occupent, quant à eux, une place grandissante dans la liste des chevaux de sport (+86% entre 2002 et 2007) alors que le nombre de chevaux français diminue de 14% sur la même période.

Cette situation s'explique notamment par une offre française :

- très atomisée (55 000 naissances pour 43 500 éleveurs répartis sur tout le territoire),
- faiblement organisée avec une part importante de transactions par bouche à oreille et une quasi absence de structures collectives,
- mal valorisée avec un réel manque d'outils en matière de commercialisation et d'éducation du futur propriétaire,



- opaque avec notamment peu de références sur les prix de vente,
- mal adaptée, qui n'a pas toujours intégré l'évolution de la demande qui tend vers des valeurs plus affectives, féminines et relationnelles et qui s'éloigne peu à peu des valeurs classiques liées aux performances et aux « valeurs viriles » encore recherchées par un grand nombre d'éleveurs qui rêvent de produire le champion olympique...

L'incapacité de la FIVAL à mener des actions concrètes pour structurer et développer le marché sport, loisirs et travail explique en partie son échec.

Echec regrettable pour l'ensemble de la filière qui a besoin de dynamiques collectives de valorisation, de promotion et de commercialisation.

Sur le plan sanitaire, un retard important dans les pratiques doit également être souligné. Les acteurs ont du mal à se conformer aux règles édictées ou préconisations formulées, que celles-ci concernent l'identification, le registre d'élevage, la monte publique ou les formalités relatives au transfert de propriété, ... par manque de connaissance, de savoir-faire ou parfois peut-être du fait d'un certain sentiment d'impunité ou encore d'une conscience très faible de l'importance de ces enjeux collectifs. Cela aboutit à une situation qui serait ingérable en cas de crise et les plus touchés seraient celles et ceux qui vivent de leur métier. Grâce à une réelle prise en main des professionnels à l'occasion de la mise en place du nouveau RESPE en ce début d'année, la filière cheval a évité le pire lors de l'épizootie d'AVE mais pour combien de temps, puisque elle ne dispose toujours pas, à l'opposé de toutes les autres espèces animales, d'outils de gestion de crise ni même d'un fichier fiable de détenteurs.

Enfin, **du point de vue des acteurs institutionnels et des pouvoirs publics,** des décisions sont à prendre en matière notamment d'encouragements ou tout simplement d'accompagnement et d'actions prioritaires à mener, sans oublier en matière de répartition claire des missions et des responsabilités. Décisions pour lesquelles il semble important que les professionnels se mobilisent ensemble pour être entendus.

Ce diagnostic révèle donc un besoin pressant : celui de la professionnalisation et de l'organisation collective des acteurs de la filière cheval et notamment celle des éleveurs.

Il s'agit ainsi pour la FNC :

- **de leur permettre de développer leur niveau d'information, de compétences et donc à terme, de revenu ;**
- **de les aider à améliorer leurs conditions d'exercice et les résultats économiques de leur entreprise cheval ;**
- **de rendre efficiente la reconnaissance agricole des activités équestres et de développer des outils innovants et adaptés en termes de formation et de commercialisation...**

Tels sont les objectifs que poursuit la FNC à travers la présentation, dans ce livre blanc, de mesures et d'actions en cours et avenir, qui s'imposent pour préserver le socle de la filière cheval : l'élevage français !



Des professionnels maîtres de leur filière et acteurs de la décentralisation

Le fait qu'en 2008, personne ne soit capable d'approcher le nombre ou le type de chevaux équarris, que les bouchers ne connaissent pas l'origine de la viande qu'ils vendent ou que personne ne connaisse le lieu de détention des animaux, est très révélateur de l'absence d'organisation et de développement dont souffre la filière Cheval.

Ce manque d'organisation et de rattachement aux structures de développement agricole existantes (syndicats, Chambres d'agriculture, Adasea, Points info installation, Etablissements Départementaux de l'Élevage, Groupements de Défense Sanitaire, coopératives...) ne peut se combler que par une prise en main professionnelle.

Dans ce cadre, il est temps que les organismes professionnels représentatifs disposent enfin des moyens humains, techniques et financiers de définir la politique de l'élevage équin en France, celle de sa valorisation et de sa promotion.

Quel que soit ce mode de valorisation, l'élevage demeure le socle de la filière. Ce socle doit donc être particulièrement solide et performant. Force est pourtant de constater qu'aujourd'hui, l'économie de l'élevage n'est pas structurée, ni très reluisante.

La politique de développement agricole doit donc s'attacher dans un premier temps à servir la politique de l'élevage équin français.

UNE MEILLEURE ORGANISATION DE LA FILIERE ET UN RATTACHEMENT AUX STRUCTURES EXISTANTES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

L'organisation de la filière équine nécessite d'identifier les missions des différents acteurs à l'échelon national comme à l'échelon local. La FNC souhaite que cette répartition se fasse de la manière suivante :

Des missions nationales et locales bien identifiées selon les acteurs

FNSEA, JA, FNC, CSCCF, GHN, ASEP, ACSOF, FADETEQ, SNEPEE :

Fédérer, représenter et défendre les acteurs
Organiser, développer, former
Structurer, communiquer, promouvoir

Associations Nationales de Race :

Sélection, promotion des races
Adaptation aux besoins des marchés
Gestion des données concernant la race
Organisation des concours de la race (modèle et allures, sélection des reproducteurs)



Fédérations d'Associations Nationales de Race :

Promotion collective
Optimisation des investissements (économies d'échelle) en termes de fonctionnement et de promotion

Etat :

Cohésion nationale, péréquation entre régions
Contrôle sanitaire, réglementation, recherche, formation initiale
Financement, encouragement à la dynamique collective

EPA Haras nationaux :

Respect strict du principe de subsidiarité pour tout le secteur concurrentiel, en tenant compte des besoins spécifiques des races et secteurs de production.
Informations économiques, sociales, scientifiques et zootechniques,
Etudes et recherche en fonction des besoins professionnels

Institut de l'élevage :

Recherche appliquée, expérimentations
Ingénierie, expertise
Conseil, formation

SHF :

Développement d'un circuit d'épreuves de formation et de valorisation des jeunes chevaux et poneys de sport, répondant aux besoins des races

FFE :

Délivrance des licences et des diplômes fédéraux
Organisation des épreuves et élaboration des règlements
Promotion des activités et des établissements équestres homologués
Relations avec la FEI

Relations à l'international :

Une plus grande efficacité et des économies d'échelle doivent être réalisées entre une UNIC réformée et le département à l'international des Haras nationaux

Région :

Développement économique et social
Soutien économique, aménagement, formation professionnelle, gestion du patrimoine, promotion

Conseils régionaux des chevaux :

Structuration et représentation des acteurs de la filière en régions
Communication, promotion pour les produits et services régionaux

Associations d'éleveurs, régionales et départementales :

Animation, diffusion d'informations, organisation d'événements, représentation dans les Conseils des chevaux et les instances locales



Des missions assumées par les organismes de développement agricole

La pleine intégration du cheval dans les organismes de développement agricole poursuit un objectif de sécurité sanitaire ainsi qu'un objectif de développement durable, en prise directe avec les réalités économiques, sociales et environnementales.

La FNC souhaite que cette intégration se fasse de la manière suivante pour les principales organisations concernées :

Etablissements Départementaux de l'Élevage (EDE) :

Identification des détenteurs d'équidés dans les départements avec l'appui de SIRE et des Groupements de Défense Sanitaire (GDS)
Appui technique en matière de conduite d'élevage
Contrôle des ouvertures des établissements

Points Info Installation : Accueil, information et orientation des porteurs de projet

Chambres d'agriculture : Appui technique et réglementaire notamment en matière d'économie, d'environnement et de diversification
Animation et promotion
Gestion des Centres de Formalités des Entreprises

ADASEA : Accompagnement du PDE et des projets de diversification
Repérage des exploitations
Accompagnement des cédants
Gestion du RDI (Répertoire Départ Installation)

Groupements de défense sanitaire départementaux :
Veille et défense sanitaire

UNE POLITIQUE DE L'ELEVAGE, DE VALORISATION ET DE PROMOTION DES PRODUITS DEFINIE PAR LES SOCIOPROFESSIONNELS ET SOUTENUE PAR L'EPA HARAS NATIONAUX

Des Associations Nationales de Race autonomes et maître d'ouvrage

Les Associations Nationales de Race doivent être les maîtres d'ouvrage de la gestion de leur race. En effet, c'est bien aux professionnels qu'il revient d'orienter leurs produits en fonction des besoins du marché. Mise en place de nouveaux outils génétiques, meilleure sélection par rapport au marché, meilleure promotion des produits, avec au final, une meilleure rentabilité économique pour l'éleveur : tels sont les objectifs d'une gestion professionnelle du cheptel équin et de sa génétique.

L'Etat doit accorder aux Associations Nationales de Race la plus large autonomie afin que, dans le respect de la législation européenne, celles-ci puissent s'adapter le plus rapidement aux évolutions du marché. En particulier, elles doivent pouvoir faire évoluer plus facilement les règlements de leurs stud-books aux exigences de leur sélection. Les interventions de l'Etat doivent être limitées aux mesures sanitaires d'intérêt général et à la cohérence ente les races.



Les Associations Nationales de Race doivent être en mesure de mener des actions durables et efficaces, avec des ressources propres nécessaires à leur action.

Il s'agit également, par une sélection et une formation appropriées, de positionner la filière équine française sur la scène internationale, sur un marché tracé et de grande qualité, anticipant ainsi la concurrence des produits étrangers, que ce soit dans le cadre de la valorisation du cheval de sport, de boucherie ou de loisir.

Le transfert des missions liées aux races, des Haras nationaux vers les Associations Nationales de Race, doit s'accompagner du transfert des moyens notamment financiers. En outre, dans toutes leurs missions, les Associations Nationales de Race seront, à leur initiative, appuyées par les moyens humains, logistiques, et matériels des Haras nationaux et de la SHF.

La mise en place du dispositif implique une reconnaissance officielle de nouvelles missions pour les Associations de race et la modification de certaines dispositions réglementaires actuelles.

De nouvelles missions pour les Associations Nationales de Race

- **La responsabilité du plan de sélection :**

- Définition des caractéristiques de la race.
- Définition des orientations de la race et des objectifs de sélection.
- Définition du programme d'amélioration génétique de la race (création et diffusion du progrès génétique) et de ses évolutions.
- Etablissement des grilles de qualification des reproducteurs de la race et responsabilité de sa mise en œuvre ; exclusivité de délivrance de ces qualifications.

- **La gestion et la diffusion des données et de l'information de la race :**

- Responsabilité de la tenue du fichier racial enrichi par les informations spécifiques de la race.
- Responsabilité de la tenue du Livre généalogique de la race et délivrance des documents officiels certifiant les informations relatives à chaque reproducteur dans les règles établies et communes aux différentes races ; exclusivité de délivrance de ces documents officiels.
- Traitement et diffusion des données sur les animaux de la race ; établissement des règles de gestion et d'utilisation d'informations spécifiques disponibles au niveau de la race.
- Publication des renseignements relatifs à l'amélioration génétique de la race et exclusivité, sauf accord, des publications engageant la race.
- Habilitation exclusive à élaborer le système de collecte d'information sur les animaux à des fins d'amélioration génétique, à former et agréer des personnes pour collecter cette information utilisable dans le fichier racial.
- Pour cela, les Associations Nationales de Race pourront s'appuyer sur le système SIRE des Haras nationaux.



- **La responsabilité de la promotion de la race en France et à l'international :**
 - Promotion de la race, de son programme de sélection et de l'ensemble de son matériel génétique (reproducteurs, semence, embryons).
 - Organisation de concours et de manifestations susceptibles d'aider au développement de ces races.

- **L'adaptation des produits au marché :**

L'évolution de la demande vers des produits « clés en main », prêts à une utilisation sportive performante et avec des risques maîtrisés, par des cavaliers amateurs nécessite une adéquation permanente avec les circuits proposés notamment par la SHF. Les Associations de race doivent pouvoir faire entendre leurs besoins en la matière : besoins techniques, logistiques et économiques.

- **La défense des intérêts de la race :**
 - Défense des intérêts généraux de la race notamment en participant à la réalisation des manifestations la concernant.

Des Haras nationaux recentrés sur des actions de Service Public

La gouvernance des Haras nationaux doit évoluer sur le modèle des offices agricoles, composés très majoritairement de professionnels en activité et organisés en comités spécialisés, présidés par les véritables acteurs économiques de la filière.

Le statut d'Etablissement Public Administratif (EPA) des Haras nationaux doit ainsi être maintenu.

Le strict respect du principe de subsidiarité et l'arrêt des services déjà proposés par le secteur marchand, en particulier ceux liés à la reproduction et à la valorisation, est un préalable incontournable.

Pour l'étalonnage, les missions seront différenciées en fonction de chaque segment, avec un véritable suivi analytique et transparent des coûts :

- *Concernant les chevaux de sport, un redéploiement rapide des moyens sur la diffusion et l'amélioration génétiques, telles que décidées par les Associations nationales de Race, le testage de jeunes étalons et l'accompagnement d'initiatives privées, est nécessaire.*
- *Pour les poneys et les chevaux de trait, les services proposés par les Haras Nationaux doivent se justifier en termes de biodiversité et d'adaptation aux marchés.*

Les initiatives privées de jeunes étalonniers diversifiés, d'Associations Nationales de Race, d'associations régionales d'éleveurs ou d'organisations de producteurs devront être accompagnées, soutenues et valorisées.

Le soutien technique et financier des associations en charge de l'animation des territoires ainsi que des associations et des syndicats nationaux qui œuvrent pour la professionnalisation et l'amélioration de la gestion des risques sanitaires, doit faire partie intégrante du service public.



L'accompagnement des Chambres d'Agriculture dans leurs missions de développement agricole est également à mettre en œuvre.

La poursuite des travaux de recherche en partenariat avec l'Institut de l'Élevage, l'INRA et le CNRS et une nette amélioration de la vulgarisation et du transfert de connaissances, en réponse aux attentes des socioprofessionnels, doivent être programmées.

Enfin, il est nécessaire et indispensable d'améliorer très nettement la qualité des informations contenues dans la base SIRE, notamment :

- les données génétiques et de performances, en liaison avec les Associations Nationales de Race,*
- les informations sur la localisation et la propriété des chevaux, si nécessaire par l'intermédiaire des Etablissements Départementaux de l'Élevage (EDE) et des Groupements de Défense Sanitaire (GDS).*

Un tel recentrage sur des missions de service public au profit des éleveurs, doit rassurer les personnels qui connaissent parfaitement bien leur métier. Ils méritent d'être accompagnés individuellement pour développer de nouvelles compétences ou se reconverter dans la reprise de centres techniques libérés suite au désengagement des Haras nationaux.

UN FINANCEMENT DE L'ELEVAGE PLUS ADAPTE ET RENFORCE

L'investissement des professionnels dans le développement de leur filière est gage de choix économiquement réfléchis et d'une adaptation juste et rapide aux différentes évolutions scientifiques, technologiques, économiques et sociales. Pour conduire ce développement, la profession a besoin de moyens.

La FNC propose pour ce faire :

- de renforcer la politique d'encouragement qui doit être indépendante du Budget des Haras nationaux,*
- de lancer, après un analyse approfondie et objective de l'utilisation des financements du Fonds Eperon, des appels à projet,*
- d'expérimenter les paris sportifs avec le secteur des courses et la FFE,*
- d'intégrer dans le projet pluriannuel CAS DAR 2009/2013, des actions qui concernent l'élevage équin notamment sur le plan sanitaire, en partenariat avec l'Institut de l'Élevage.*

Pour la FNC, l'ensemble de ces financements devra être axé sur la valorisation et la caractérisation des produits, l'adaptation aux marchés, l'amélioration des conditions d'exercice, le bien-être animal, l'animation locale et la professionnalisation des acteurs de la filière.



Une reconnaissance agricole efficiente à court terme pour des situations professionnelles simplifiées

Le secteur du cheval souffre toujours d'une trop grande complexité des textes qui le régissent.

La reconnaissance agricole des activités, pour laquelle la FNC s'est largement battue, n'est pas encore une réalité dans les faits.

Seuls les techniciens ayant intégré le « réseau de compétences » et ayant été formés par la FNC sont ainsi capables de renseigner correctement les éleveurs et les porteurs de projets, et surtout, les professionnels perdent beaucoup de temps et d'énergie à la gestion de la « paperasse ».

Si le guide « Créer et développer une entreprise cheval » et le service formation de la FNC sont de nouveaux outils pour améliorer et simplifier le quotidien des professionnels et des porteurs de projet, ces derniers, tout en ayant les mêmes devoirs que l'ensemble des agriculteurs, ne bénéficient pas encore de toutes les avancées obtenues par la Profession agricole.

SIMPLIFICATION EN MATIERE D'INSTALLATION

Une formation initiale en cohérence avec une « multi activité » nécessaire

Comme l'illustrent les résultats du réseau REFERENCEs, les élevages ont des résultats économiques nettement supérieurs lorsqu'ils sont associés à d'autres activités équestres de type pensions, travail ou fermes équestres.

La « multi activité » constitue de plus en plus la condition *sine qua non* pour rentabiliser une entreprise cheval.

Cependant, pour s'installer en agriculture, le porteur de projet doit disposer de la Capacité Professionnelle Agricole, soit un diplôme de niveau IV homologué. Et pour vivre de son métier en diversification équine, il est obligé d'avoir également, un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) pour notamment enseigner : le parcours de combattant débute alors pour lui...

Ainsi, à la demande de la FNC et à la suite de la rénovation du BP REA, l'arrêté du 2 octobre 2007 relatif à la création du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » selon la modalité des unités capitalisables, des équivalences entre le BP jeunesse et sport, sports équestres et les UC du BP REA ont été établies.

Le titulaire du BP JEPS a automatiquement quatre UC du BP REA :

- UCG1 : utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information,
- UCP6 : élaborer un projet professionnel,
- UCT-C : atelier de production élevage d'équidés,
- 1 UC d'Adaptation Régionale et à l'Emploi.

Le titulaire du BP REA a automatiquement droit aux UC suivantes :

- UC1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle,
- UC2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative,
- UC3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation.



Cependant, lorsqu'on compare les deux référentiels, on constate que :

- certaines capacités du référentiel de certification du BP JEPS semblent correspondre à certaines capacités du référentiel de certification du BP REA,
- quelques UC sur l'ensemble des deux référentiels sont concernées,
- il n'y a jamais une UC dans son intégralité concernée par ces correspondances.

Par exemple, quelques éléments de l'UC du BP REA « situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture, mobiliser des connaissances scientifiques relatives au vivant » se retrouvent dans l'UC du BP JEPS « mobiliser les connaissances nécessaires à l'activité équestre, rappeler des connaissances générales sur les chevaux et poneys permettant de communiquer avec d'autres professionnels ».

Ceci s'explique par la différence de niveau de compétences mises en jeu par les deux BP. En effet, dans le cadre du BP REA, il s'agit d'acquérir et mettre en œuvre les compétences nécessaires à la gestion et à l'administration d'une entreprise agricole. Dans le cadre du BP JEPS, il s'agit plutôt d'appliquer des directives fournies par un supérieur, dans le cadre d'une animation pédagogique.

De plus, les deux référentiels font appel à des champs connaissances et de compétences différents, le BP JEPS étant beaucoup plus spécifique que le BP REA. Cela entraîne une structuration différente des référentiels avec une organisation des UC par blocs (UC générales, UC professionnelles, UC techniques et UC d'adaptation régionale et à l'emploi) dans le BP REA qui ne se retrouve pas dans le BP JEPS. Cela a également pour conséquence un nombre plus élevé d'UC dans le BP REA que dans le BP JEPS (12 contre 9).

La FNC demande donc à court terme, pour qu'un titulaire du BP JEPS puisse s'installer, ou pour qu'un jeune agriculteur puisse développer une activité d'enseignement :

- ✓ *d'exploiter systématiquement les validations rendues possibles par les arrêtés du 9 août 2004, du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative qui établissent des passerelles entre les diplômes délivrés par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Ils permettent aux titulaires de diplômes agricoles d'accéder plus facilement aux diplômes sportifs.*
- ✓ *l'organisation d'un positionnement systématique à l'entrée en formation afin d'adapter aux acquis de chacun les compléments de formation. Pour que la formation soit financée, le cahier des charges des organismes de formation devrait exiger ce positionnement.*

A moyen terme, la FNC demande qu'un nouveau diplôme « agricole-pédagogique » avec un référentiel métier, de compétences et de formation spécifique puisse être proposé par les 2 ministères concernés, pour faciliter l'accès au métier et pour assurer un revenu au jeune qui se lance dans cette aventure complexe.

Une prise en compte objective des spécificités du secteur équin à chaque étape du PPP

La FNC s'engage à aider les Jeunes Agriculteurs afin d'intégrer à chaque étape du PPP les spécificités des entreprises cheval et de persuader les plus sceptiques sur l'intérêt d'installer un jeune agriculteur avec un projet de vie viable, sur une diversification équine.



La FNC propose donc :

lors de l'accueil et de l'autodiagnostic :

- ✓ *de former et d'appuyer les différents animateurs des Points Info Installation, aux réalités des professionnels,*
- ✓ *d'adapter l'auto diagnostic (double activité, implication familiale ou bénévole,...).*

lors de l'élaboration du PPP :

- ✓ *d'identifier par département un référent « cheval », dans le cadre de la « mise en réseau des compétences » de la FNC, ou de former les conseillers du PPP et de la SAFER,*
- ✓ *d'expliquer le référentiel de compétences par métier,*
- ✓ *d'analyser les résultats économiques à partir des références technico-économiques de l'Institut de l'Élevage et des données du réseau REFErences,*
- ✓ *de sensibiliser aux spécificités des baux ruraux, des assurances, de la commercialisation (garanties de conformité) ou encore des outils de production (manège, marcheur, fumière, laboratoire d'insémination,...).*

lors de la réalisation du PPP:

- ✓ *de simplifier et promouvoir la Validation des Acquis d'Expériences Professionnelles (VAE),*
- ✓ *de créer un réseau de maîtres exploitants cheval.*

UNE SIMPLIFICATION EN MATIERE JURIDIQUE ET ECONOMIQUE

Le Cheval. « un bien meuble » particulier qui doit sortir de la directive « Garantie de conformité »

Une directive européenne 1999/44/CE du parlement européen, transcrite en droit français dans une ordonnance du 17 février 2005, crée une nouvelle action en garantie de conformité des biens meubles, afin de renforcer la protection des consommateurs.

La FNC s'inquiète de l'augmentation importante du nombre de procès et de condamnations qui mettent en péril l'élevage de chevaux. En effet, la loi sur la garantie de conformité, si elle assure une protection maximale du consommateur, compromet les équilibres économiques des élevages équins. Avec une telle loi, la vente réalisée par un professionnel à un amateur, n'est finalement définitive que deux ans après la réalisation de l'acte. Compte tenu de la fragilité de la notion de conformité, le risque pour le professionnel de devoir reprendre le cheval et de payer les frais engagés pendant deux ans par l'acheteur, est grand.

La FNC propose donc de réunir l'ensemble des acteurs, tous secteurs confondus, et de poursuivre son action syndicale, avec l'appui de la FNSEA et du COPA :

- ✓ *pour demander l'exclusion des chevaux de l'ordonnance relative à la garantie de conformité,*



- ✓ *Ou, à minima,*
 - *d'introduire une différence dans la législation entre bien meubles inertes et ceux qui sont vivants,*
 - *ou d'introduire, dans le Code de la consommation, la notion de bien d'occasion comme le permet le texte européen.*

Dans l'immédiat, afin de se prémunir au maximum d'une plainte de l'acheteur, qui pourrait considérer, et ce pendant un délai de deux ans, que le cheval n'est pas conforme à l'utilisation souhaitée initialement et demander l'annulation de la vente, il est recommandé de :

- ✓ *Déterminer, au préalable, l'adéquation entre le niveau équestre de l'acheteur et ses aptitudes du cheval pour l'usage attendu et de le mentionner dans le contrat de vente.*
- ✓ *Etablir un contrat de vente le plus précis et complet possible en mentionnant, notamment :*
 - *La Qualité des parties : profession du vendeur, profession de l'acheteur et niveau équestre.*
 - *L'usage prévu par l'acheteur (ou du futur cavalier) : balade, randonnées, compétition avec niveau des épreuves.*
 - *L'état de l'animal et les traitements administrés :*
 - A t-il été vermifugé ou non récemment ? A t-il de légers problèmes d'aplombs qui peuvent être corrigés, par exemple ? A t-il des antécédents vétérinaires ? ...*
 - *Le niveau actuel du cheval :*
 - A t-il été débourré ? A t-il été mis en extérieur ? Est-il déjà sorti en compétition ? Si oui, préciser le niveau.*
 - *Les expertises d'achat réalisées : vétérinaire, maréchalerie, adéquation entre le cheval et le cavalier.*
 - *La sollicitation éventuelle de conseils auprès d'un professionnel de la part de l'acheteur.*
 - *Les termes de la garantie attachées à vente : « le vendeur déclare avoir informé l'acquéreur de tous les éléments relatifs à l'animal vendu dont il a connaissance et susceptibles d'influer de façon notable sur son comportement ou sa santé ».*
 - *Les conditions suspensives : si les parties le décident, la vente peut n'être effective que si l'acheteur obtient un avis favorable à l'issue de ou des expertises d'achat.*
- ✓ *Rendre transparente la rémunération des intermédiaires.*

Enfin, il est important de poursuivre et d'encourager la réflexion menée par la CSCCF :

- ✓ *avec les assureurs pour couvrir, à un coût raisonnable, les risques liés à l'annulation éventuelle d'une vente ou tout autre litige,*
- ✓ *avec les vétérinaires pour l'élaboration d'un protocole vétérinaire.*



Un Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) accessible et financé à l'instar des autres secteurs d'élevage

Le programme de développement rural hexagonal 2007-2013 comporte une mesure de modernisation des exploitations agricoles (mesure 121 de l'axe1) dont l'un des dispositifs est le PMBE (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage).

La FNC rappelle que, grâce à son action, le cheval est éligible à ce type de soutien qui concerne les logements des animaux, les constructions nécessaires à l'activité d'élevage et sous certaines conditions, les équipements liés à la gestion des effluents et les ateliers de transformation.

Dans les faits, la FNC déplore que les éleveurs de chevaux ne bénéficient pas de cette enveloppe en raison d'arbitrages au niveau régional.

Toujours en s'appuyant sur les réalités économiques des élevages spécialisés, la FNC demande que les éleveurs de chevaux bénéficient du PMBE, dès 2009, de la même manière, et sur les mêmes critères, que les autres secteurs d'élevage.

Une mutualisation nécessaire pour préserver le Service Public d'Equarrissage

L'augmentation de 400% du coût de l'équarrissage pris en charge par les éleveurs, décidée par les pouvoirs publics en juillet 2008, sans concertation préalable avec les représentants professionnels, est une provocation pour la FNC qui ne cesse de la dénoncer.

Cette nouvelle charge n'est en effet pas supportable et nombreux sont les éleveurs et agriculteurs qui préfèrent enterrer les cadavres.

La FNC n'a cessé de rappeler que :

- les équins ne représentent que 4,2 Millions sur les 151,6 M€ du Service Public d'Equarrissage (SPE) ;
- la participation de l'Etat est, certes, élevée pour les équins (55% soit 2,3 M€) mais très inférieure à celle pour les chats, chiens ou autres animaux trouvés morts sur la voie public (100% soit 6,6 M€) ;
- le secteur équin est la seule filière agricole qui paye la dette puisque la facturation est effectuée directement lors de l'enlèvement, avec des montants souvent injustifiés par rapport au tonnage exact et variables suivant les sociétés et les régions.

Dés 2007, la FNC a demandé, sans aucun résultat, un appui technique des pouvoirs publics pour obtenir :

- *le chiffrage du nombre de chevaux équarris par secteur (élevage, courses, centres équestres, sports et loisirs) ;*
- *le chiffrage du nombre de chevaux équarris et morts en ferme, appartenant aux particuliers ;*
- *la création et la gestion d'un fichier de détenteurs fiable.*

En annonçant la libéralisation du Service Public d'Equarrissage (SPE) pour juillet 2009 et en confirmant le désengagement progressif de la contribution publique au Service d'Equarrissage, l'Etat met les professionnels devant de graves difficultés mais risque de devoir en payer les conséquences sanitaires.



Afin de préserver le SPE encore quelques années, éviter toute crise sanitaire et limiter les coûts supportés par les éleveurs et les agriculteurs diversifiés, la FNC propose d'organiser un système de mutualisation « cheval » tous secteurs confondus.

Cette mutualisation repose sur :

- ✓ *un système avec plusieurs niveaux de prélèvement réduit (identification ou équarrissage ou abattage-répercuté sur le consommateur-) ;*
- ✓ *un paiement direct et libre pour ceux qui n'adhèrent pas au dispositif et ceux qui auraient sorti leur cheval de la consommation humaine ;*
- ✓ *une gestion et un prélèvement par le canal des EDE ou des GDS.*

La FNC a ainsi cherché à estimer le niveau économique et psychologique d'acceptabilité d'une contribution mutualisée payée par les éleveurs, les agriculteurs diversifiés et les particuliers dont les chevaux sont en pension chez un professionnel.

Mais en l'absence de réponse sur :

- *le chiffrage précis des animaux réellement équarris par type d'activité ;*
- *la participation future de l'Etat ;*
- *l'avenir de la taxe d'abattage ;*
- *la récupération de la TVA...*

cet exercice est impossible.

La FNC met donc maintenant les pouvoirs publics devant leurs responsabilités : seul un système mutualisé est apte à éviter une crise sanitaire sans précédent. Aux pouvoirs publics et aux équarrisseurs de fournir, à la profession, les éléments indispensables à cette mutualisation.



Une réduction des contraintes à moyen terme pour une amélioration des conditions d'exercice

Les résultats du réseau REFerences permettent de définir les premiers leviers d'actions pour améliorer les résultats économiques et les conditions d'exercice des éleveurs.

Cette conduite raisonnée ne doit toutefois pas être compromise par des mesures prises sans en analyser précisément les risques et doit être accompagnée grâce à des outils et des moyens adaptés.

UNE DEFINITION EUROPEENNE SIMPLE DE L'ELEVEUR AVEC PLUS D'ATOUTS QUE DE CONTRAINTES

Nombreux ont été les débats passionnés au sein du Conseil d'Administration de la FNC sur la définition de l'éleveur professionnel, sans jamais trouver une réponse adaptée. Cette question était encore importante au moment de la création de l'Interprofession du cheval de sport, de loisir et de travail, notamment pour la mise en place de CVE. Depuis l'échec de la FIVAL, cette définition n'a plus de raison d'être.

La FNC rappelle que si aucune définition, en France, ne permet de définir un éleveur professionnel, il existe au niveau européen une définition. Il faut pour cela se référer aux textes régissant certaines aides particulières (Installation, PHAE, ICHN notamment). Au sens communautaire donc et comme le précise la Circulaire Installation du 26 avril 2005 dans son annexe 9, « est considéré comme éleveur d'équidés, une personne détenant au moins 3 UGB équidés, identifiés et qui sont :

- soit des reproducteurs femelles, c'est à dire faisant annuellement l'objet d'une déclaration de saillie ou donnant naissance à un produit ;
- soit des reproducteurs mâles (étalons), c'est à dire ayant annuellement des cartes de saillie pour la monte publique ;
- soit âgés de 3 ans et moins et non déclarés à l'entraînement au sens du code des courses ».

La FNC insiste sur les conséquences négatives qu'engendrerait une définition de l'éleveur professionnel, tels que :

- l'écartement d'un grand nombre de bénéficiaires actuels des soutiens financiers à l'élevage (politique d'encouragement dont les programmes d'élevage, aides à l'installation, primes SHF, PRME, ...) ;
- l'impossibilité de trouver des critères irréprochables et le risque de voir se développer des critères régionaux ;
- les impacts fiscaux, sociaux et juridiques, notamment en termes de garantie de conformité ;
- une recherche exacerbée de foncier ;
- la mise en place de barrières supplémentaires pour une filière qui souffre déjà de la très grande complexité des textes qui la régissent.



Pour la FNC, ce sont la conduite professionnelle, le savoir-faire, le savoir-être, la compétence et l'expérience qui comptent et non un nouveau statut.

La FNC estime donc qu'il n'y a pas d'intérêt à rechercher une définition de l'éleveur professionnel qui apporterait, à une majorité d'éleveurs, plus de contraintes que d'avantages.

UNE DELEGATION D'ACTES A PRECISER, ANALYSER, CONSOLIDER

Au travers de la notion de délégation d'actes d'élevage se pose une interrogation majeure : faut-il externaliser certains actes vers des professionnels reconnus et compétents ou au contraire élargir les domaines de compétence de l'éleveur ?

Cette question est plus que jamais d'actualité dans le cadre de l'application de la directive européenne « Service » dont l'objectif est de réaliser un véritable Marché Intérieur des services en supprimant toutes les barrières juridiques et administratives entravant le développement des activités de services entre les Etats membres.

Ainsi, l'étude d'une hypothétique révision des domaines de compétences des acteurs de la filière, notamment en matière d'acte d'élevage, doit nécessairement tenir compte de la mise en place d'un circuit de formation reconnu et doit s'appuyer sur un constat pragmatique : la vie de l'éleveur doit s'améliorer et cette amélioration doit être pérenne.

Il apparaît donc contre productif de définir, à priori, les actes susceptibles d'être délégués sans tenir compte des compétences et des expériences réelles de chacun des acteurs. Tous les éleveurs sont-ils à même de maîtriser les actes que certains souhaitent internaliser ? N'y a-t-il pas là un risque de manquer le rendez-vous de la professionnalisation nécessaire à la pérennisation et au développement économique des élevages ?

La FNC souhaite donc positionner ce débat sur les circuits d'information et de formation qui doivent accompagner l'éleveur au quotidien.

La FNC apportera une attention toute particulière aux travaux que mène la profession vétérinaire sur la notion d'acte médical, de responsabilité et d'autorité médicale ainsi que sur la délégation. Elle s'inscrit donc comme un partenaire actif de cette réflexion et veillera à ce que les conclusions de ce dossier soient positives pour les éleveurs et que ceux-ci ne soient pas l'instrument manipulé par une minorité pour l'intérêt d'un petit nombre.

La FNC, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, ne peut être que le défenseur de l'intérêt de tous.



DES BONNES PRATIQUES A ACCOMPAGNER

Même si, par nature et par son mode d'élevage et d'utilisation, le cheval est un produit agricole particulièrement peu polluant, son « écartement » du développement agricole a pour conséquence une moindre perception des préoccupations environnementales par les professionnels du secteur, mais aussi par les pouvoirs publics.

Afin de permettre aux exploitations d'être en conformité avec le Règlement Sanitaire Départemental (RSD), la FNC demande que la filière cheval puisse bénéficier de soutiens financiers, au même titre que les autres espèces animales agricoles.

La FNC souhaite également qu'une charte des bonnes pratiques abordant les thèmes d'identification, d'alimentation, de bien-être animal, de règles sanitaires et de protection de l'environnement, soit mise en place afin de sensibiliser les éleveurs, transformateurs et utilisateurs à ces préoccupations primordiales.

UNE PAC QUI PREND EN COMPTE L'ELEVAGE EQUIN

La FNC est pleinement consciente des enjeux liés à l'évolution de la PAC que sont les discussions internationales à l'Organisation Mondiale du Commerce, la rationalisation des soutiens dans un contexte budgétaire difficile ou encore la préservation de l'environnement. Pour autant il convient de rappeler que le cheval, qui ne représente qu'une infime partie du budget de la PAC, rencontre de très importantes difficultés économiques et ne bénéficie, par exemple, d'aucun soutien du premier pilier, en l'absence d'Organisation Commune de Marché.

La FNC rappelle pourtant que l'élevage entre, plus que jamais, dans les objectifs de la Politique Agricole Commune, notamment en termes de développement durable et d'aménagement du territoire :

- le comportement alimentaire des chevaux augmente en effet la biodiversité des espaces herbagers ;
- la présence d'équins permet d'entretenir des pâturages et les espaces, en particulier en zones difficiles, évitant l'abandon et donc la fragilisation de ces milieux (perte de biotopes, risques de déclaration et de propagation de feu etc.) ;
- les éleveurs participent à la lutte contre le réchauffement climatique grâce au maintien des prairies et à l'absence de rejets de méthane ;
- la présence d'éleveurs de chevaux est la garantie d'une animation locale.

La FNC demande donc :

- ✓ *que le cheval soit pleinement intégré dans une politique globale de l'herbe relevant du premier pilier (Droits à Paiement Unique) et/ou du second pilier de la PAC ;*
- ✓ *que la viande chevaline soit inscrite à la liste des secteurs en difficulté, éligibles à un soutien spécifique comme le permet l'article 68 ;*
- ✓ *que la filière cheval bénéficie, au même titre que les autres secteurs agricoles, du fonds de mutualisation en cas de maladies animales ainsi que des dispositions d'assurance récolte prévus à l'article 69 ;*



- ✓ *que tout soit fait, tant au niveau régional que national, pour que les soutiens du premier et du second pilier (FEADER, PDRH) bénéficient aussi aux éleveurs équins.*

La FNC demande ni plus ni moins qu'un traitement équivalent soit réservé à chacune des espèces animales agricoles. Elle restera vigilante, à ce que l'expérience malheureuse de la mise en place et de la régionalisation du PMBE et de la PRME, ne soit pas reproduite.

La FNC regrette aussi l'absence, de la part des pouvoirs publics, de documents à destination des professionnels et des conseillers agricoles et cheval qui récapituleraient :

- ✓ *la liste des mesures potentiellement applicables aux éleveurs et aux agriculteurs diversifiés dans le cadre du FEADER et du PDRH ;*
- ✓ *les circuits administratifs à suivre pour demander un soutien dans le cadre du PDRH (organisations compétentes, formulaires, obligations à remplir, ...) et spécifiquement adaptés à la filière équine.*

DES DISTORSIONS DE CONCURRENCE A SUPPRIMER

Au niveau français, la reconnaissance agricole des activités équestres et de la pluriactivité doivent inciter chaque intervenant de la filière à s'intégrer dans la démarche collective et ainsi bénéficier de tous les avantages associés à cette dernière.

Au niveau européen, les distorsions de concurrence doivent être dénoncées et supprimées.

Pour la FNC, les coûts supplémentaires engendrés par les spécificités requises par les autorités nationales ou européennes, en matière de bien-être animal, de conditions sanitaires ou de produits vétérinaires notamment, doivent trouver une contrepartie dans des conditions de concurrence harmonisées sur le marché intérieur européen dans la valorisation de produits identifiés ou, à défaut, faire l'objet de compensation pour les éleveurs.

Il en va de même pour les distorsions de concurrence concernant le coût du travail qui, dans certains pays européens, est nettement inférieur à celui de la France.

Concernant spécifiquement les produits phytosanitaires, la FNSEA et la FNC demandent l'intégration de la reconnaissance systématique des autorisations entre Etats membres dans le projet de règlement européen.



Des projets innovants et structurants pour accompagner la professionnalisation et le développement de valeur ajoutée

Pour la FNC, la professionnalisation est la condition sine qua non pour pérenniser l'élevage qui doit plus que jamais devenir une activité viable, « vivable » et transmissible.

Forte de son expérience en tant que structure de formation professionnelle et en tant qu'organisatrice d'évènements, la FNC souhaite en parallèle de sa mission syndicale, tout mettre en œuvre pour répondre aux attentes des éleveurs, des agriculteurs diversifiés et de leurs associations ou fédérations, notamment en termes de formation personnalisée et de développement de marché.

DES OUTILS D'INFORMATION ET DE FORMATION INNOVANTS, PERSONNALISES ET ADAPTES

Mobiliser les agriculteurs comme les éleveurs de chevaux, est de plus en plus complexe. Pour des raisons de temps, d'argent, de difficultés à quitter l'entreprise ou par manque d'informations, peu sont ceux qui décident d'investir dans la formation professionnelle continue, dont une partie peut être financée par VIVEA ou le FAFSEA.

Dans la continuité des actions menées par son Service Formation, la FNC considère qu'il est donc nécessaire de :

- de mieux communiquer sur l'offre de services et de formation existante ;
- de diffuser et rendre accessible, une information simple, pratique, vulgarisée, directement utilisable sur les exploitations ;
- de donner la possibilité d'approfondir certains sujets en fonction de besoins réels du professionnel ;
- de tenir compte des contraintes de temps des éleveurs et des agriculteurs diversifiés, qui ont beaucoup de difficultés à se faire remplacer plusieurs jours pour suivre une formation ;
- de s'adapter au degré de connaissances et d'expériences et au rythme de travail de chacun des participants ;
- d'inciter les professionnels qui méconnaissent bien souvent le monde agricole, sa structuration et son offre de services à développer leurs compétences techniques, sur le modèle des autres secteurs agricoles.

*La FNC a donc décidé avec l'appui de VIVEA, du FAFSEA et différents autres partenaires, de développer un **projet innovant de diffusion d'informations techniques et d'offre de formation à distance**, composé en deux grandes phases :*

- ✓ *mettre en place **un outil de vulgarisation et de diffusion d'informations techniques**, par le biais des médias internet ou télévisuels ;*



✓ proposer **un dispositif de formation individualisée à distance** pour permettre aux professionnels de développer de nouvelles compétences. Ce service devra comporter :

- un large choix de thématiques et d'intervenants ;
- un accueil personnalisé qui permet d'adapter la durée du parcours de formation ;
- des rythmes appropriés aux contraintes de chacun ;
- un accès à des ressources pédagogiques en autoformation ;
- un accompagnement et un suivi personnalisé simple d'accès, par un formateur ;
- des « sessions de regroupement », pour faire le point et permettre un échange entre les participants.

La FNC avec ce projet innovant et structurant, souhaite simplement encourager l'acquisition de compétences entrepreneuriales transversales et d'adaptation des entreprises.

Ainsi, tous ceux qui souhaiteront bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour conforter leur emploi, rechercher de la valeur ajoutée, améliorer leur qualité de vie, faire face aux changements, concilier projet de vie, projet d'entreprise et projet de société, ... le pourront !

L'EXPERIMENTATION D'UNE DEMARCHE INNOVANTE, STRUCTUREE, EFFICACE ET PERENNE DE VENTE DE CHEVAUX D'AMATEURS

La filière sport et loisir souffre d'un paradoxe qui semble s'installer dans le temps : il y a en France toujours plus de cavaliers licenciés et les éleveurs ont toujours autant, si ce n'est plus, de difficultés à valoriser et commercialiser leur production.

Parallèlement, on observe un important défaut de confiance des cavaliers amateurs mais aussi d'un grand nombre d'éleveurs envers la catégorie des transformateurs de la filière que forment les marchands et les cavaliers professionnels. Or, même si les récents travaux du réseau « REFERENCEs » offrent des éléments d'analyse de plus en plus précis, on se sait pas vraiment à l'heure actuelle, quand et comment le cavalier amateur passe à l'acte d'achat, quels sont les ressorts sociologiques, économiques ou contextuels qui le poussent à devenir propriétaire, à s'adresser à tel ou tel interlocuteur ou au contraire, à refuser tel autre.

Enfin, on observe ici et là des initiatives diverses et ponctuelles pour soutenir la commercialisation des chevaux (formations, organisations de ventes amiables de chevaux de sport ou de présentations) mais rien de réellement structuré ni de pérenne pour ce qui concerne le marché dit « de loisir », souvent considéré comme un « sous-marché » du cheval de sport.



La FNC propose d'expérimenter un projet inscrit dans cette réalité et centré sur le cavalier amateur

Dans ce contexte bien précis, le projet d'organisation de ventes vise d'abord à répondre aux besoins du cavalier amateur cherchant à acquérir une monture. Pour cela, il faut mieux les connaître, d'où la nécessité de **conduire une étude de marché**. Dans ce cadre, les travaux du réseau « REFERences » sur l'approche sociologique du marché du cheval et les variables influant sur le prix d'achat d'un cheval, seront incontestablement des atouts.

En fonction des résultats de cette étude de marché, il s'agira de concevoir l'événement le plus apte à mettre le cavalier futur propriétaire en confiance et en situation de passer à l'acte d'achat. Différentes formules d'événements seront ainsi testées pendant trois ans et dans différentes régions françaises.

L'objectif de cette expérimentation sera de trouver le mode opératoire optimum permettant la **rencontre entre l'offre et la demande** de chevaux d'amateurs et générer ainsi un volume d'affaires de plus en plus important.

Durant les trois prochaines années, ces événements devront **devenir une référence lisible pour le secteur du cheval d'amateur**, une attention toute particulière sera ainsi portée à l'identité visuelle des événements, relayés par un site Internet dédié.

Un Comité de pilotage national composé de représentants de la FNC, des marchands de chevaux et des Conseils régionaux des Chevaux sera chargé de suivre la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet, celles-ci étant pour partie confiées à un prestataire de service. C'est également ce Comité qui choisira les régions expérimentales.

Objectifs du projet

- ✓ **Répondre aux besoins des cavaliers amateurs souhaitant acquérir un cheval et pour cela :**
 - initier une démarche structurée de mise en marché des chevaux correspondant à ce type de clientèle ;
 - tester différents modes d'organisation de ventes publiques pour ce segment de marché du cheval d'amateurs ;
 - donner à ce segment de marché une référence lisible, durable dans le temps, d'envergure nationale et déclinée en régions.
- ✓ **Répondre aux besoins des éleveurs de valorisation et de commercialisation de leur production et pour cela :**
 - leur permettre d'évaluer correctement leur production et de la situer sur le marché du cheval d'amateurs ;
 - leur offrir une technique de vente supplémentaire par le biais de ventes publiques spécialisées.

L'innovation du projet porte sur la démarche elle-même : créer des événements nouveaux de mise en marché spécifiques au secteur de l'équitation « passion » répondant à une véritable stratégie marketing structurée.

Concernant les événements en eux-mêmes, ils porteront un fort caractère innovant du fait qu'ils ne mettront en scène que des **chevaux préalablement caractérisés** sur les points précis d'information qu'attendent les clients (l'étude de marché notamment précisera lesquels).



La plus importante retombée attendue est le volume d'affaires généré par les ventes des chevaux, elles-mêmes entraînant la consommation locale d'autres services ou produits (équipement, pension, enseignement, concours amateurs, randonnées etc.).

Les conséquences indirectes du projet seront également :

- une prise de conscience de la part des éleveurs quant aux attentes de la clientèle et donc une **meilleure adéquation entre offre et demande** (adaptation à terme de la production et de la valorisation aux attentes du marché du cheval d'amateurs ;
- l'instauration d'une certaine **confiance du cavalier amateur** envers les acteurs socioprofessionnels de la filière, confiance nécessaire au développement du marché ;
- la **pérennisation** d'une entité opérationnelle assurant un débouché (plutôt technique de commercialisation ou de vente supplémentaire) pour les éleveurs ;
- une **dynamique locale** pour les régions impliquées ;
- une **dynamique nationale structurante** par l'implication des différents acteurs concernés de l'amont et de l'aval de la filière.



CONCLUSION

Après 60 ans aux côtés des éleveurs, la FNC devait traduire son action et sa détermination pour faire toujours mieux pour l'élevage et la diversification dans le cheval dans le cadre d'un livre blanc.

Si l'engagement de la FNC pour la dynamique collective, la professionnalisation, l'amélioration des conditions d'exercice et le développement de la valeur ajoutée y est clairement affiché, il reste de nombreux points qui nécessitent l'intervention de l'Etat et de l'Union Européenne.

Les propositions de ce livre blanc ne doivent donc pas rester lettre morte. Elles sont ambitieuses et nécessaires. Mais elles ne pourront trouver d'écho que dans la conduite d'actions en totale synergie avec le maximum d'acteurs et de décideurs.

La FNC mettra donc tout en œuvre dans les prochains mois pour que les orientations de ce livre blanc soient partagées. C'est en effet ensemble, en avant, calmes et droits, que la raison et l'esprit d'entreprise soutiendront la passion et l'emporteront sur l'ego.





FNC

Fédération Nationale du Cheval

11 rue de La Baume – 75008 Paris - ☎ 01 45 63 05 90 - ☎ 01 45 63 01 41 - www.fnc.fnsea.fr

Assemblée Générale du 3 décembre 2008 - Paris

